

Formation AAC / AC

Il existe trois formules d'apprentissage comportant une phase de conduite accompagnée :

- l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) qui peut être pratiqué dès 15 ans ;
- la conduite supervisée (CS) qui peut être pratiquée à partir de 18 ans ;
- la conduite encadrée pour les élèves des établissements préparant aux métiers de la route (CAP et BAC professionnel).

Ces trois formules permettent, après une formation initiale, d'acquérir une expérience au volant en toute confiance, sous le contrôle d'un accompagnateur, dans les conditions de circulation les plus variées possibles, avant le passage des épreuves pratiques et l'obtention du permis de conduire et de l'autonomie.

L'auto-école Soult forme à l'apprentissage anticipé de la conduite et à la conduite supervisée.

L'apprentissage anticipé de la conduite (AAC)

Pour s'inscrire, il faut :

- Être âgé de 15 ans minimum
- Avoir l'accord du représentant légal et de l'assureur du véhicule utilisé dans le cadre de l'accompagnement hors formation auto-école.

Déroulement de la formation initiale en école de conduite :

- faire une évaluation de départ préalable
- suivre une formation théorique sur les règles du code la route permettant de préparer l'épreuve théorique générale (code) et comprendre les enjeux de la sécurité routière.
- valider 20 heures de formation pratique minimum (13 heures en BEA)
- obtenir le code
- atteindre un niveau de conduite suffisant pour conduire avec un accompagnateur, ce qui se traduit par la délivrance de l'attestation de fin de formation initiale (AFFI)

Déroulement de la phase de conduite accompagnée :

- participer à un rendez-vous préalable de 2 heures, en présence de l'accompagnateur, pendant

lequel l'enseignant dispense ses conseils pour la phase de conduite accompagnée

- conduire avec l'accompagnateur sur une durée minimale d'un an et parcourir au moins 3 000 Km dans des conditions de circulation variées

- un suivi est assuré par l'école de conduite sous la forme de deux rendez-vous pédagogiques obligatoires avec l'élève et son accompagnateur, l'un entre 6 et 8 mois de conduite (et environ 1 000 kilomètres parcourus), l'autre à l'issue des 3 000 km. Lors du deuxième rendez-vous pédagogique le formateur décide si le candidat est prêt à passer l'épreuve pratique du permis de conduire lorsqu'il aura 17 ans et demi, s'il remplit les conditions de kilométrage parcouru et de durée de conduite accompagnée

Les règles à respecter pendant la phase de conduite accompagnée :

- Utiliser un véhicule équipé de deux rétroviseurs latéraux et du disque « conduite accompagnée » à l'arrière

- Être sous la surveillance constante d'un accompagnateur titulaire du permis B de puis au moins 5 ans sans interruption, ayant eu l'accord de l'assureur pour remplir cette fonction et mentionné sur le contrat signé avec l'auto-école (plusieurs accompagnateurs possibles)

- Respecter les règles du code de la route et tout particulièrement les limitations de vitesse destinées aux conducteurs novices

- Parcourir les 3 000 km sur les parcours les plus variés possibles et participer activement aux rendez-vous pédagogiques à l'auto-école

- Avoir toujours avec soi en conduite accompagnée le livret d'apprentissage et le document d'extension de garantie de l'assurance. Ces deux documents tiennent lieu de justificatif en cas de contrôle par les forces de l'ordre

- Bien indiquer dans le livret d'apprentissage, après chaque sortie, les parcours effectués (nombre de km, type de routes, difficultés éventuelles...), afin de pouvoir en parler avec l'enseignant.

- Ne pas franchir les frontières françaises.

Les avantages

FINANCIERS :

- diminuer le coût de la formation car le niveau demandé pour l'obtention de l'AFFI n'est pas celui de la présentation au permis de conduire

- augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire (74% de chances de l'obtenir dès la première présentation contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel)

- obtenir un tarif réduit sur l'assurance jeune conducteur

PRATIQUES :

- réduire la période probatoire à 2 ans au lieu de 3 ans
- commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans
- passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans et demi ; attention la conduite seule n'est possible qu'à partir de 18 ans

SECURITAIRES :

- acquérir de l'expérience sur des parcours de typographies différentes et variées, pendant les 4 saisons
- acquérir de l'autonomie et de l'expérience en étant accompagné pendant plusieurs de 100aines de kilomètres

La conduite supervisée (CS)

Principe :

Cette formule s'adresse aux candidats de 18 ans et plus, qui souhaitent acquérir une expérience de conduite avant le passage de l'examen du permis de conduire ou après un échec à l'épreuve pratique. Comme pour la conduite accompagnée, le candidat de 18 ans et plus doit au préalable avoir réussi l'épreuve du code et suivi au moins 20 heures de conduite en école de conduite.

C'est l'enseignant qui autorise la personne à opter pour cette possibilité en fonction du degré de maîtrise du véhicule, des compétences et des comportements qu'il a observés chez le candidat.

Déroulement :

Après la phase de formation initiale ou un échec à l'épreuve pratique du permis de conduire, l'élève doit :

- obtenir un accord préalable écrit de la société d'assurances du véhicule, précisant le ou les noms des accompagnateurs
- avoir atteint un niveau de conduite suffisant pour conduire avec un accompagnateur, ce qui se traduit par la délivrance de l'attestation de fin de formation initiale (AFFI)
- participer à un rendez-vous préalable de 2 heures, en présence de l'accompagnateur, pendant lequel l'enseignant dispense ses conseils pour la phase de conduite accompagnée
- conduire avec un accompagnateur, titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption, ayant eu l'accord de l'assureur pour remplir cette fonction et mentionné sur le contrat signé avec l'auto-école (plusieurs accompagnateurs possibles). Il n'y a pas de durée ni de kilométrage minimal à respecter.

Les avantages

- d'acquérir de l'expérience de conduite à moindre coût pour compléter sa formation initiale et,

- en cas d'échec à l'examen pratique, améliorer ses acquis en attendant de le repasser
- augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire
 - gagner en autonomie
 - une prise de confiance en peu de temps

**PROGRAMME DE LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE
PRÉVUE À L'ARTICLE L. 223-1 DU CODE DE LA ROUTE**

La formation complémentaire suivie entre six mois et un an après l'obtention du permis de conduire vise à renforcer les compétences acquises en formation initiale et durant les premiers mois de conduite autonome. Elle est composée :

- d'un module visant à améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes ;
- d'un module visant à rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables.

Le programme défini ci-dessous s'appuie sur le modèle didactique de la hiérarchie des comportements de conduite (Kestinen, 1996 et Siegrist, 1999) - matrice GDE (Goals for Driver Education).

Cette formation fait appel à l'auto-réflexion des élèves et à l'analyse de leur perception des dangers de la route en vue d'améliorer leurs modes de réflexion et leurs aptitudes à percevoir les risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance en tant que conducteur et plus largement dans leurs divers modes de déplacement.

Le programme présenté ci-dessous définit un schéma qui permet à l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière - ci-après nommé « enseignant » - d'adapter son intervention en fonction des groupes. L'ordre des séquences doit être respecté pour favoriser le processus d'acquisition de comportements sûrs dans l'objectif de prévenir la survenance d'accidents caractéristiques des usagers titulaires du permis de conduire depuis peu de temps et ayant peu d'expérience.

En évitant de faire appel à des cas d'accidents, les outils de la formation privilégient l'illustration de situations de conduite ou de questions de mobilité. Ils doivent également permettre, dès que possible, les travaux en groupes restreints.

Les enseignants doivent utiliser des outils spécifiquement adaptés pour travailler ces séquences et

- MATINÉE :

Améliorer la compréhension de la gestion des situations de conduite complexes

| Séquences et objectifs | Contenus et outils pédagogiques |
|--|--|
| 1. Présentation de la formation Créer un climat favorable aux échanges et à la réflexion. Faciliter la prise de parole des stagiaires et capter leur attention. Durée : 10 minutes | Présentation des objectifs. Présentation du cadre pédagogique (anonymat, liberté de parole, etc.). Cadre réglementaire (horaires, participation active, réduction de la période probatoire, etc.). Présentation de la formation (différentes séquences, organisation, etc.). Cette séquence permet à l'enseignant d'instaurer un climat de confiance avec les élèves pour débiter la formation dans de bonnes conditions. |
| 2. Questionnaire d'entrée en formation (autoévaluation) Se connaître en tant que conducteur. Connaître et prendre en compte ses limites. Durée : 15 minutes | Le questionnaire permet de se définir : - en tant qu'individu ; - en tant qu'utilisateur de la route. Le questionnaire permet d'aborder les différentes thématiques de la formation. Le questionnaire porte sur l'élève lui-même (âge, études, loisirs, etc.) et sur son expérience en tant qu'utilisateur de la route (ancienneté du permis, nombre de kilomètres parcourus, véhicule utilisé, etc.). Le questionnaire permet de disposer d'informations sur le groupe pour travailler les différentes séquences de la formation. |

| | |
|--|--|
| 3. Constitution du groupe Se présenter. Confronter ses expériences au groupe. Découvrir sa singularité. Créer du lien. Durée : 35 minutes | Alterner les techniques de présentation en privilégiant une forme dynamique. Conduire des échanges permettant aux stagiaires de faire part de leur expérience (types de trajet, types de véhicules utilisés, situations de presqu'accident rencontrées, etc.) |
| 4. Traitement du questionnaire d'autoévaluation Confronter ses expériences au groupe. Découvrir le groupe. Durée : 45 minutes | A partir du questionnaire d'autoévaluation, exploiter de façon interactive les réponses en privilégiant les travaux en sous-groupe pour prendre en compte les problématiques des élèves. |
| 5. Perception des risques Se positionner face au risque. Se confronter à la perception des autres. Prendre en compte les différents points de vue pour mieux appréhender le risque. Durée : 1 heure | Evaluer individuellement sa perception des risques, notamment au regard du vécu des autres élèves. Echanger collectivement sur les résultats de ces évaluations. Dégager des tendances au sein du groupe. Mettre en avant la subjectivité du risque. Utilisation de supports (photos, vidéos, etc.) présentant des risques en situation de conduite et permettant à l'enseignant de mener une discussion à partir du ressenti des élèves face au danger. L'enseignant pourra par exemple accompagner les élèves à se positionner sur une échelle de risque estimé. En introduction de la séquence, un simulateur peut être utilisé pour amorcer un travail collectif sur la perception des risques. Pour cette séquence, les exercices sur simulateur ne doivent pas durer plus de 20 minutes et doivent être encadrés par l'enseignant constamment présent avec les élèves. Le paramétrage du simulateur évite dans la mesure du possible les situations d'accident. |
| 6. Situations complexes Comprendre et résoudre des situations complexes. Durée : 1 heure 15 minutes | Travailler sur des situations de conduite complexes mettant en jeu plusieurs types de comportements et d'usagers. Utilisation de supports (photos, vidéos, etc.) présentant des situations de conduite complexes et permettant aux élèves de se positionner (« que percevez-vous ? », « que peut-il se passer ? », etc.) individuellement, et au sein du groupe, face aux situations présentées. En introduction de la séquence, un simulateur peut être utilisé pour amorcer un travail collectif sur les situations complexes. Pour cette séquence, les exercices sur simulateur ne doivent pas durer plus de 20 minutes et doivent être encadrés par l'enseignant constamment présent avec les élèves. Le paramétrage du simulateur évite dans la mesure du possible les situations d'accident. |

- APRÈS-MIDI :

Rendre son déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables. Les stratégies de mobilité.

| Séquences et objectifs | Contenus et outils pédagogiques |
|--|--|
| 7. Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes Etre capable de construire et d'anticiper ses déplacements. Prendre conscience des influences du contexte (environnement, pairs, véhicule, etc.). Etre conscient des conséquences de ses décisions (personnelles, | Travail à partir de situations types (sorties festives, de nuit, sous la pression des pairs, sous influence de distracteurs ou de produits psychoactifs, etc.). Cette séquence est animée avec des outils permettant : - d'élaborer une suite à un scénario ; - d'imaginer les dangers potentiels ; - d'aider à devenir capable de refuser, d'exprimer son désaccord, être force de proposition, être capable de fédérer. Pour cette séquence, les outils adaptés peuvent notamment prendre |

Point
conduite Antony. 11
B Av de la D.
Leclerc 92160
N° Siret
43132195900022

| | |
|---|---|
| professionnelles, sociales, etc.) Durée : 1 heure 45 minutes | La forme de vidéos, de photos, de descriptions de scénario ou d'outils visuels d'aide à la prise de décision. |
| 8. Choix de mobilité Se connaître en tant qu'utilisateur de la route : être conscient de ses choix en matière de mobilité et de déplacement. Être sensibilisé aux questions environnementales. Découvrir des modes de déplacements alternatifs. Durée : 1 heure | En lien avec le questionnaire d'autoévaluation. Faire émerger ce qui détermine ses choix de mobilité et ce qui les influence. Faire connaître les possibilités et l'intérêt de l'utilisation de modes alternatifs de déplacement. L'enseignant utilise des outils statistiques ou autres présentant des modes de déplacement caractéristiques des jeunes. L'enseignant s'attache à apporter des informations sur les différentes formes de mobilité proposées localement. |
| 9. Bilan avec engagement Durée : 15 minutes | S'engager oralement face à soi-même et vis-à-vis du groupe. Un support sur lequel cet engagement est matérialisé (livret de stage, attestation d'engagement, etc.) est préconisé. |

Point
conduite Antony. 11
B Av de la D.
Leclerc 92160
N° Siret
43132195900022 N°
d'agrément E
0409258330

Tous les critères relatifs à la valorisation de la formation AAC / CS / Post Permis figurent sur notre Site : [adresse site](#)

Des liens vers notre page internet sont à disposition pour renseigner les élèves :

Valorisation de la formation AAC

<https://public.codesrousseau.fr/permis-de-conduire/permis-voiture-permis-b/conduite-accompagnee/>

Valorisation de la formation CS

<https://public.codesrousseau.fr/permis-de-conduire/permis-voiture-permis-b/conduite-supervisee/>

Valorisation de la formation Post Permis

<https://public.codesrousseau.fr/conseils-pratiques/466-la-formation-complementaire-au-permis-plus-de-points-plus-vite.html>

Nous mettons à la disposition des élèves des prospectus à l'accueil.

Notice AAC & CS pour valoriser et informer ces apprentissages.

Tu doutes encore ? !

Pourquoi la conduite accompagnée ?
...Parce que :

- 1 - Tu peux passer le permis avant les autres, à 17 ans et demi !
- 2 - Le jour de tes 18 ans, tu peux conduire seul(e) !
- 3 - La période probatoire n'est pas de 3 ans mais seulement de 2 ans pour toi !
- 4 - Tu récupères 3 points par an pendant 2 ans, au lieu de 2 points par an pendant 3 ans !
- 5 - Tu bénéficies de tarifs préférentiels sur ton assurance jeune conducteur !

Que du bonus !

★ Une formation complète !
Tu bénéficies d'une formation sérieuse et tu es entouré(e) de plusieurs interlocuteurs : l'auto-école, les accompagnateurs, tes amis ayant aussi choisi l'AAC.

★ Pas de stress !
La réussite est à la clé ! Avec 3 000 km sous la pédale (au lieu de 350 km en filière classique), tu passes l'épreuve plus détendu(e), tu as donc plus de chances d'avoir le permis du premier coup !

★ Tu fais des économies !
Si tu as ton permis du premier coup, tu économises... Par exemple, la surprime demandée aux conducteurs novices peut être diminuée de moitié chez certains assureurs.

Ref: 20110305-AAC-2041

Demande aussi le guide destiné à ton accompagnateur !

AAC
La formation vitaminée !

ACCOMPAGNEUR MODE D'EMPLOI

NOTICE D'INFORMATION

CODES ROUSSEAU

CODES ROUSSEAU

Point
conduite Antony. 11
B Av de la D.
Leclerc 92160
N° Siret
43132195900022 N°
d'agrément E
0409258330

Lance-toi !



Conditions d'inscription

Pour t'inscrire à l'apprentissage anticipé de la conduite, tu dois :

- avoir au moins 15 ans,
- avoir l'accord de tes parents et de l'assureur du véhicule,
- être titulaire de l'ASSR 2^{ème} niveau ou de l'ASR.

Ton accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs et ne jamais avoir commis de délit routier. Il n'est pas forcément l'un de tes parents (un oncle...).

Il peut y avoir deux accompagnateurs sur deux voitures différentes (par exemple, ta mère et ton père) en accord avec les assureurs.

L'extension de garantie est indispensable pour le(s) véhicule(s). Attention ! La conduite accompagnée est interdite hors du territoire national.

Forme-toi !



Évaluation initiale et Code

D'abord, tu passeras une évaluation initiale permettant de te donner une estimation du volume d'heures de conduite en auto-école (entre 20 et 30 heures) à faire avant de te laisser conduire accompagné(e) ! Dans le même temps, tu prépareras l'examen théorique, le Code.

Rendez-vous pédagogiques

Au début de la conduite accompagnée, tu devras participer, avec au moins un accompagnateur et ton moniteur, au **premier rendez-vous pédagogique de 2 heures à l'auto-école**. L'enseignant te donnera des conseils et un guide sera remis à ton accompagnateur.

Un **deuxième rendez-vous**, puis un **troisième** sont prévus au cours de l'apprentissage, toujours avec ton accompagnateur et ton moniteur. Le premier a lieu au bout de 4 à 6 mois de conduite accompagnée, le deuxième à la fin. Ces rendez-vous comportent chacun une partie théorique de 2 heures et une partie pratique d'une heure.

Entraîne-toi !



Les bons outils

Pendant l'apprentissage anticipé de la conduite, tu auras **entre 1 et 3 ans** pour conduire au minimum **3000 km en France**. Tu retraceras régulièrement ta progression dans ton **livret d'apprentissage** que tu devras pouvoir présenter obligatoirement en cas de contrôle routier.



N'oublie pas d'apposer le disque « conduite accompagnée » à l'arrière de ton véhicule quand tu conduiras.

À la fin de la conduite accompagnée et si tu as obtenu ton Code, l'enseignant te remettra l'**Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI)**.



Lance-toi !



À tout moment, tu peux choisir la conduite supervisée. Passer de la formation traditionnelle à la conduite supervisée ou de la conduite accompagnée à la conduite supervisée, c'est possible !

Conditions d'inscription

Pour t'inscrire à la conduite supervisée, tu dois :

- avoir au moins 18 ans,
- avoir obtenu l'attestation de fin de formation initiale,
- avoir l'accord de l'assureur du véhicule,
- avoir participé au rendez-vous préalable.

Ton accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs et ne jamais avoir commis de délit routier. Il n'est pas forcément un de tes parents. Il peut être un membre de la famille, un tuteur, un ami... Il peut même y avoir deux accompagnateurs en accord avec l'assureur.

Avant de rouler...



Le rendez-vous préalable

Au début de la conduite supervisée, tu devras participer, avec au moins un accompagnateur et ton moniteur, à un **rendez-vous préalable de 2 heures minimum en voiture auto-école**. L'enseignant te donnera des conseils et un guide sera remis à ton accompagnateur.



N'oublie pas !



Les bons outils

Tu devras :

- conduire sur le réseau routier et autoroutier du territoire national, à différents moments du jour et de la nuit et par diverses conditions météorologiques,
- pouvoir présenter obligatoirement l'original (ou la photocopie) du formulaire de demande de permis ou du récépissé de cette demande ET ton livret d'apprentissage en cas de contrôle routier,
- toujours être détenteur du document d'extension de garantie de ton assurance,
- utiliser un véhicule équipé de deux rétroviseurs latéraux,
- apposer le disque « conduite accompagnée » à l'arrière de ton véhicule quand tu conduis,
- ne pas dépasser les vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices.

À la différence de la conduite accompagnée, la conduite supervisée ne permet pas de réduire la durée probatoire du permis de conduire qui est de 3 ans avec cette formation.

Point
conduite Antony. 11
B Av de la D.
Leclerc 92160

N° Siret
43132195900022 N°
d'agrément E
0409258330

